

Réussissez encore davantage avec la garantie de performance des installations frigorifiques

Vous savez ce qu'il en est: c'est toujours l'offre la moins chère qui remporte le marché, et non celle qui assure la meilleure prestation au client! Mais cela change avec la garantie de performance des installations frigorifiques, car celle-ci constitue désormais un joker favorable aux ventes. Elle montre au client: qu'une installation frigorifique de chez vous offre des avantages clairs en termes d'économie, de sécurité d'exploitation et d'environnement.



Vous tirez ainsi profit de la garantie de performance

Vous augmentez vos chances de conclure l'affaire

Car la garantie de performance vous sert d'argument de vente supplémentaire fort efficace.

Vous renforcez votre compétitivité

Vous bénéficiez en effet d'une avance concurrentielle claire par rapport aux offres de prix qui n'ont pas cette garantie.

Vous faites preuve de compétence

Vous prouvez au client qu'il peut attendre de vous un conseil fondé sur les connaissances les plus récentes.

Vous gagnez la confiance de votre donneur d'ordre

Par la qualité de votre enseigne, vous garantissez que votre installation répond aux recommandations de l'ASF et de SuisseEnergie.

Vous relevez la valeur de la commande

La garantie de performance montre en effet au client ce qui fait partie d'une bonne installation frigorifique.

Un succès commercial ultra simple

Phase 1:

Veillez dorénavant à ce que vos offres de prix tiennent compte des recommandations de la garantie de performance des installations frigorifiques. Remplissez la garantie de performance.

Phase 2:

Joignez à votre offre la garantie de performance complétée, à titre d'annexe parfaitement visible, et évoquez cet atout dans le courrier d'accompagnement.

Phase 3:

Quelques jours après l'envoi de l'offre, rappelez le client par téléphone. Attirez expressément son attention sur la garantie de performance de l'ASF et de SuisseEnergie.

Indiquez bien au client qu'il bénéficie d'une précieuse valeur ajoutée par le biais de cette garantie.

Cochez ici toutes les prestations de service incluses dans votre offre. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des prestations, laissez ce champ libre.

Voici l'emplacement pour annoter vos ajouts et remarques à propos de l'offre.

Renvoyez à des commentaires – si vous souhaitez ajouter quelque chose, si le client ne désire pas formellement quelque chose, ou si la mise en œuvre de certains points est dénuée de sens.

Par notre bonne réputation, nous nous portons garants de la conformité de l'offre de l'installation frigorifique avec les recommandations de l'Association Suisse du Froid ASF et de SuisseEnergie.

Cliant: Jean Muller

Projet: Boulangerie Muller

Pour le spécialiste comme pour le client intéressé, il existe pour cette garantie des performances un document de base dans lequel sont précisés les points ci-dessous. Ce document de base peut être téléchargé gratuitement depuis le site Internet www.froidefficace.ch.

Confirmer les éléments concernés en cochant la case correspondante.

1. Évaluation des besoins

Les prestations proposées se basent sur une évaluation appropriée des besoins en collaboration avec le client.

2. Utilisation de la chaleur rejetée

(1) Nous avons clarifié avec le client la possibilité d'utiliser judicieusement la chaleur rejetée par l'installation frigorifique faisant l'objet de l'offre.

3. Planification de l'installation dans les règles de l'art

L'installation frigorifique, qui fait l'objet de l'offre, est conforme à l'état actuel de la technique. Les composants retenus permettent de garantir une exploitation rentable, écologique et efficace en termes d'énergie.

4. Instrumentation

L'installation frigorifique, qui fait l'objet de l'offre, est équipée de tous les instruments de mesure nécessaires à la surveillance du fonctionnement et à l'optimisation énergétique.

5. Choix du fluide frigorigène

Nous avons discuté avec le client des avantages et inconvénients des différents fluides frigorigènes (ou «agents de refroidissement»). Les desiderata du client sont intégrés dans l'offre.

6. Émissions de gaz à effet de serre

(2) L'offre mentionne toutes les émissions de gaz à effet de serre produites pendant la durée de vie de l'installation.

7. Consommation d'électricité

(2) Dans l'offre est indiquée la consommation d'électricité annuelle prévisible de l'installation frigorifique, sur la base de l'utilisation définie et d'une exploitation dans les règles de l'art.

8. Étude de rentabilité

L'offre comprend un calcul de rentabilité. Il affiche les coûts induits par les investissements, l'exploitation et la consommation d'électricité pendant toute la durée de vie de l'installation.

9. Mise en route, optimisation et instruction

Les prestations proposées englobent une mise en service compétente de l'installation, l'optimisation des fonctions et de la consommation d'électricité, ainsi qu'une instruction par un spécialiste.

10. Prestations de service en cours d'exploitation

(3) Nous proposons au client un contrat de maintenance adapté à ses besoins et à ses souhaits.

Remarques

(1) Chaleur rejetée : réutilisation est impossible
(2) Calcul de rentabilité ci-joint
(3) Le client renonce à un contrat de maintenance.

Date: 3.7.12

Signature: 

Cachet de la société de l'installateur/du planificateur ou projecteur:

Société SA
rue du Soleil 77
1204 Genève

Association Suisse du Froid ASF
Association suisse du froid
secretaire@asf-froid.ch, www.asf-froid.ch

SuisseEnergie
Office fédéral de l'énergie OFEN
CH-3003 Berne
T 031 322 56 11, F 031 323 25 00
contact@bfe.admin.ch, www.suisseenergie.ch

Distribution: www.publicationsfederales.admin.ch No d'art. 805-401.f 04.2014

Cover: Scheco

D'autres garanties de performance peuvent être téléchargées directement du site www.froidefficace.ch.